

L'exception dans la tradition grammaticale arabe : quelques réflexions critiques

Mohamed Galal Abdel Wahhab Mostafa (*)

1. Introduction

Depuis longtemps, l'exception suscite l'intérêt des grammairiens arabes à tel point qu'on trouve rarement un manuel de grammaire arabe qui n'insère pas un chapitre relatif à l'exception. En effet, ce phénomène linguistique provoque souvent des polémiques entre les grammairiens arabes anciens dans le traitement des particules qui le marquent et dans l'analyse de ses structures syntaxiques et surtout de ses flexions casuelles (*al-'i'rāb*)¹. L'objectif de cet article sera, après avoir synthétisé les apports des grammairiens arabes anciens ou tardifs ainsi que des linguistes contemporains dans le traitement de l'exception dans la tradition grammaticale arabe² (الثَّرَاثُ النَّحْوِيُّ الْعَرَبِيُّ) litt. le patrimoine grammatical ; dorénavant TGA), de mener des réflexions critiques de ces traditions grammaticales.

La section 2 soulignera les éléments constitutifs de la construction exceptive en TGA. Ensuite, la section 3 présentera les types d'exception en TGA. La section 4 se concentrera sur

(*) Maître-Assistant au Département du Français, Faculté des Lettres, Université de Sohag.

Cette recherche fait partie d'une thèse de Doctorat intitulée : « Les constructions exceptives du français et de l'arabe : syntaxe et interface sémantique-syntaxe », sous la direction de M. Sylvain Kahane (Université Paris Nanterre), Mme Yomna Safwat Salem (Université d'Aïn Chams), Mme Dina El Kassas (Université d'Al-Minya (décédée)) et M. Adli Abdel Raouf (Université de Sohag).

¹ Les marques casuelles du nom en arabe sont le nominatif (cas sujet), l'accusatif (cas direct) et le génitif (cas indirect).

² On désigne par la tradition grammaticale arabe tous les travaux des grammairiens arabes depuis l'apparition de l'ouvrage *al-kitāb* (Litt. le livre) de Sībawayh au VIII^e siècle jusqu'à l'époque moderne et qui sont consacrés à la description de *fushā al-turāṭ* (فصحي التراث، 'l'Arabe classique').

la question du marquage casuel de l'élément excepté. Dans la section 5, nous menons des réflexions critiques à propos de la classification des constructions exceptives proposée dans la grammaire traditionnelle. Les conclusions de ce travail font l'objet de la section 5.

2. La construction exceptive dans la tradition grammaticale arabe

Dans les manuels de grammaire arabe, la construction exceptive (dorénavant CE) a été étudiée souvent sous la rubrique d'*al-manṣūbāt* (المنصوبات 'les noms à l'accusatif'), où seules sont étudiées les constructions avec un complément à l'accusatif, et notamment sous un chapitre appelé *al-'istiṭnā*³ qui correspond en français à l'*exception*. Cela est dû au fait que l'élément excepté est comparé au complément en tant qu'il vient après une phrase complète (voir Ibnus-sarraġ, X^e [1996], p. 281).

Dans le cadre de la TGA, le concept de l'exception est défini comme un rapport d'exclusion qui a lieu entre un ensemble qui implique un certain cas et un sous-ensemble qui est exclu de ce cas (Moutaouakil, 2009, p. 84). Ainsi, les grammairiens arabes anciens ont défini le terme d'exception comme suit⁴ :

« *huwa al-'iḥarāġ bi-'illā 'aw 'iḥdā
ahawātuhā limā kāna dāḥilān fī ḥukmu mā
qablhā* » (هو الإخراج بالآ أو إحدى أخواتها لما كان
داخلا في حكم ما قبلها)

³ Dans le cadre de la TGA, les deux grammairiens Sībawayh et ḥalaf Al-'āḥmr furent les premiers à utiliser le terme de « *al-'istiṭnā* » ('l'exception') pour designer ce phénomène linguistique. Ultérieurement, le terme a été utilisé par la plupart des grammairiens arabes comme Al-Farrā' (IX^e siècle), Al-Aḥfaš (IX^e siècle), Al-Mubarrad (IX^e siècle) et *al.* (Voir Kāzīm, 1998, pp. 21-23).

⁴ Ibnu-ġinny fut le premier qui a donné cette définition au IV^e siècle de l'Hégire (X^e siècle) et qui reste utilisé dans la plupart des ouvrages jusqu'à nos jours (Oraby, 1995, p. 17).

‘C’est le fait d’exclure, par *’illā* ou par l’une de ses sœurs⁵, d’un jugement attribué à un élément précité.’) (cf. Al-’ašmūny, XV^e [1955], p. 227 ; As-Siyūṭy, XV^e [1998], p. 184 ; Al-’azhary, XV^e [2000], p. 537).

La CE en TGA, telle qu’elle est enseignée dans les manuels scolaires, est constituée de trois composantes, classées selon leur ordre général d’apparition dans une construction exceptive comme suit :

- *al-mustaṭnā minhu*⁶ (المستثنى منه) ‘l’antécédent’, litt. l’élément duquel se fait l’exception, dorénavant Ant)
- *adātu al-’istiṭnā*⁷ (أداة الاستثناء) ‘la particule d’exception’, dorénavant PE)

⁵ Le terme de *sœur* est fréquemment utilisé dans la grammaire traditionnelle pour référer aux particules qui ont le même comportement que la particule mentionnée. Normalement, la particule mentionnée est la particule principale dans la rubrique étudiée.

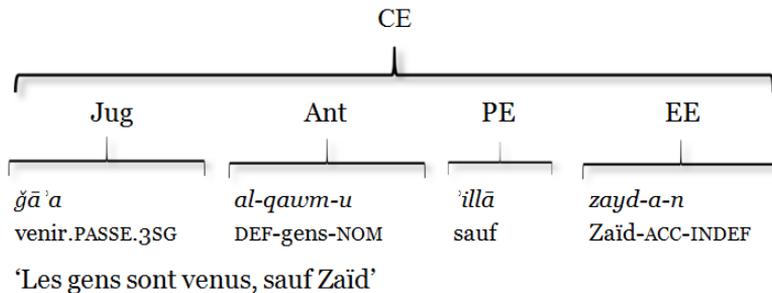
⁶ Le premier à utiliser le terme d’*al-mustaṭnā minhu* était Ibnus-sarrağ au X^e siècle). Les grammairiens ultérieurs, citons entre autres Aṣ-ṣayrafī, Al-fārisī, Ibnu-ğinnī, ont emprunté sa dénomination. Ce terme continue à être en usage dans les grammaires avec la même signification jusqu’à présent. Une remarque à ajouter : Al-Farra’ a employé le terme de *ṣilah* (litt. lien) pour désigner cet élément, mais cette dénomination n’a jamais été utilisée ultérieurement (cf. Kāzim, 1998, pp. 30-31).

⁷ Traditionnellement, les termes qui désignaient cet élément étaient nombreux. Pourtant, ils avaient tous la même signification. Sībawayh et ḥalaf al-’āḥmr ont utilisé le terme de *ḥurūf al-’istiṭnā* ‘(les lettres (= particules) d’exception)’ pour désigner l’ensemble des PE (y compris les noms, les verbes et les lettres). Cependant, Sībawayh, en parlant des verbes, les appelle les verbes et en parlant des noms, il les appelle les noms. Au fil du temps, d’autres termes ont été employés comme *al-mustaṭnā bihi* (litt. l’élément par lequel se fait l’exception) introduit par Ibn-bašāz, *ālatu al-’istiṭnā* ‘(l’instrument d’exception)’ introduit par Ar-raḍī et le terme le plus commun de nos jours celui de *adātu al-’istiṭnā* ‘(la particule d’exception)’. Il est probable que Al-Farra’ fut le premier à utiliser ce terme. (cf. Kāzim, 1998, pp. 25-27).

- *al-mustaṭnā*⁸ (المستثنى 'l'excepté', dorénavant EE)

À ces trois composantes, des grammairiens arabes (cf. 'īd, 1975, p. 483) en ont ajouté une quatrième, celle d'*al-hukmu* ('le jugement', abrogé en Jug et souligné en violet) qui correspond aux informations (c'est-à-dire à la prédication) affirmatives ou négatives attribuées à l'Ant et niées de l'EE. Le fait de l'exception dans la tournure exceptive est considérée comme une exception de ce jugement. Les quatre composantes sont canoniquement illustrées par (1) :

- (1) (جاء القومُ إلا زيّداً)



2.1 *al-mustaṭnā minhu* ('l'antécédent')

Selon la TGA, la présence ou l'absence de l'Ant dans la construction correspond à la distinction entre deux types de construction : *pleine* vs *vide* (cf. section 3.1). La relation sémantique qui s'établit entre l'Ant et l'EE renvoie à la distinction entre un autre couple de constructions : *conjointe* vs *disjointe* (cf. section 3.2). L'Ant se fléchit selon sa fonction syntaxique : sujet en (2a), complément d'objet direct (2b) et complément prépositionnel en (2c)

⁸ Sībawayh était également le premier à employer ce terme pour désigner cet élément. Les grammairiens ultérieurs ont emprunté cette dénomination de Sībawayh et l'ont employée avec la même signification sans aucun changement. Il est également intéressant de souligner que certains grammairiens arabes anciens ont utilisé ce terme comme titre du chapitre, comme chez Ibn-ḡa'far (X^e siècle), Al-'azharī (X^e siècle), Ibn-Mu'tī (XII^e siècle), Ibn-Mālik (XIII^e siècle), Al-sīyūṭī (XV^e siècle) et Al-baḡdādī (XVII^e siècle) (cf. Kāzīm, 1998, p. 29).

- (2) a. **sujet** : (جاء القومُ إلَّا زيِّداً)
ḡā'a al-qawm-u 'illā zayd-a-n
 venir.PASSE. DEF-gens- sauf Zaïd-ACC-
 'Les gens sont venus, sauf Zaïd'
- b. **coDir** : (رأيتُ القومَ إلَّا زيِّداً)
ra'ytu al-qawm- 'illā zayd-a-n
 voir.PASSE. DEF-gens- sauf Zaïd-ACC-
 'J'ai vu les gens, sauf Zaïd'
- c. **coPrep** (مررتُ بالقومِ إلَّا زيِّداً)
marartu bi=l-qawm-i 'illā zayd-a-n
 passer.PASSE. PREP=DEF- sauf Zaïd-ACC-
 'Je suis passé auprès des gens, excepté Zaïd'

2.2 *adātu al-'istitnā* (' la particule d'exception')

Les PE en arabe classique sont étymologiquement de nature très diverse : elles remplissent les trois parties du discours : le nom, le verbe et la particule. La plupart de ces PE sont controversées sur le plan de la précision de leur catégorie grammaticale, de sorte qu'il arrive qu'une PE puisse être catégorisée des fois comme nom, des fois comme verbe et des fois comme particule. La liste de PE en TGA comprend vingt-quatre éléments (Al-Ḥammūz, 2013, p. 203) :

- **Les particules** : *'illā* (إلَّا) ;
- **Les noms** : *ḡayr* (غَيْرِ), *siwā* (سِوَى) (et ses sœurs : *suwā* (سِوَى), *sawā'* (سِوَاءِ)), *baydda* (بَيْدِ) (et ses sœurs : *maydda* (مَيْدِ), *bāydd* (بَايِدِ), *ba'ydd* (بَايِدِ)) ;
- **Les verbes** : *layssa* (لَيْسَ), *la-yakūnu* (لَا يَكُونُ), *mā-halā* (مَا عَدَا), *mā-'adā* (مَا خَلَا) ;
- **Pouvant être prises comme particule ou comme verbes** : *'adā* (عَدَا), *halā* (خَلَا) ;
- **Convenu comme lettre, mais provoquant des polémiques en tant que verbe** : *ḡāšā* (حَاشَا) ;

- **Considérées comme particules composées :** *lā siyyama* (لَا سِيَّيْمًا) (et ses sœurs : *lā miṭla mā* (لَا مِثْلَ مَا), *lā sūwa mā* (لَا سُوَا مَا), *lā tara mā* (لَا تَرَ مَا), *law tara mā* (لَوْ تَرَ مَا));
- **Autres particules suscitant des polémiques :** *balh* (بَلْهَ), *bahal* (بِهَلْ), *lammā* (لَمَّا), et *lām* (اللام).

Les PE suscitent deux problématiques en TGA. La première est relative au nombre de ces particules. Certaines d'entre elles sont plus fréquentes que les autres, ce qui a incité les grammairiens à les traiter plus que les autres. Les PE les plus fréquentes sont : *'illā*, *siwā*, *ḡayr*, *mā-halā*, *mā-'adā*, *halā* et *'adā*. Quant aux autres particules, elles figurent sporadiquement dans les manuels de grammaire. Ces différences sur le nombre exact des PE sont dues, comme le dit Aš-Šamāyrah (2006, p. 56), au fait que certaines d'entre elles sont purement consacrées à l'exception, alors que d'autres sont employées dans d'autres contextes en dehors de l'exception. La deuxième problématique est sur la détermination de la classe syntaxique de ces particules. Certaines d'entre elles sont catégorisées par consensus, comme c'est le cas de *'illā* considéré comme une particule, *siwā* et *ḡayr* qui sont considérées comme des noms et *mā-halā*, *mā-'adā*, *layssa* et *la-yakūn* comme des verbes. Alors que d'autres font l'objet d'une controverse. Par exemple, *ḡāšā* est catégorisé tantôt comme une préposition, tantôt comme verbe, tantôt comme nom.

2.3 *al-mustaṭnā* ('l'excepté')

L'EE est l'élément auquel les grammairiens anciens ont accordé le plus d'attention, vu que c'est l'élément thématifié dans la construction. Certains grammairiens se sont servis de la dénomination *al-mustaṭnā* au même titre que celle de l'*exception*, ce qui est justifié par l'importance qu'occupe cet élément dans la construction. Il peut se mettre aux trois cas grammaticaux : le nominatif, l'accusatif et le génitif suivant des règles que nous allons donner dans la section 4. Nous

allons voir que la TGA a accordé beaucoup d'importance à ses flexions casuelles et à chercher le recteur de son cas accusatif dans la construction affirmative.

3. Les types d'exception dans la tradition grammaticale arabe

En se basant sur les comportements sémantico-syntaxiques des CE, la plupart des grammaires anciens (cf. Sībawayh, VIII^e [1988, pp. 310-335] entre autres) et modernes (cf. Ḥasan, 1996, pp. 315-319 entre autres) recensent quatre types d'exception : *al-'istiṭnā' at-tāmm* (الاستثناء التام 'l'exception pleine'), *al-'istiṭnā' al-mufarraġ* (الاستثناء المفرغ 'l'exception vide'⁹), *al-'istiṭnā' al-muttaṣil* (الاستثناء المتصل 'l'exception conjointe') et *al-'istiṭnā' munqaṭi'* (الاستثناء المنقطع 'l'exception disjointe'). L'exception pleine peut être soit *mūġab* (موجب 'affirmative'), soit *ġayr mūġab* (غير موجب 'négative'). C'est également la même classification adoptée aujourd'hui dans les manuels de grammaire scolaire (cf. Al-Ḥammādy, Aš-Šinnāwy & 'atā, 1994, pp. 102-106). Dans la sous-section suivante, ces quatre types seront présentés et nous présentons, ensuite, un bilan critique de cette classification (cf. section 5).

3.1 *tāmm* vs *mufarraġ* ('pleine vs vide')

Comme son nom l'indique, dans la construction appelée *al-'istiṭnā' at-tāmm*, les deux termes de CE, l'EE et l'Ant, sont énoncés (3a). En revanche, dans *al-'istiṭnā' al-mufarraġ*¹⁰, il s'agit de deux conditions : la proposition principale est négative (prohibitve ou interro-négative) et l'Ant est omis

⁹ Appelée aussi *al-'istiṭnā' an-naqis* (الاستثناء الناقص 'l'exception incomplète').

¹⁰ La TGA désigne cette construction par *l'exception vide*, car dans ce cas-là où l'Ant est omis, le prédicat de l'énoncé principal se charge de gouverner l'EE. La PE n'exerce aucun effet grammatical sur l'EE dont le cas est assigné par le prédicat. Elle se voit comme si elle était éliminée. Pourtant, d'un point de vue sémantique, la PE garde toujours son sens exceptif (Al-Fūzān, 1999, p. 438).

(3b). Il faut que les deux conditions se produisent ensemble. La prédication affirmative est prédite agrammaticale (3c).

(3) a (جاء القومُ إلا زيِّداً)

ġā'a al-qawm-u 'ill zayd-a-n
venir.PASSE. DEF-gens- sau Zaïd-ACC-
'Les gens sont venus, sauf Zaïd'

b (ما جاء إلا زيِّدٌ)

mā ġā'a 'ill zayd-a-n
NE venir.PASSE. sau Zaïd-ACC-
'Il n'y a que Zaïd qui est venu

c (جاء إلا زيِّداً*)

**ġā'a 'illā zayd*
venir.PASSE. sauf Zaïd
Litt. est venu, sauf Zaïd

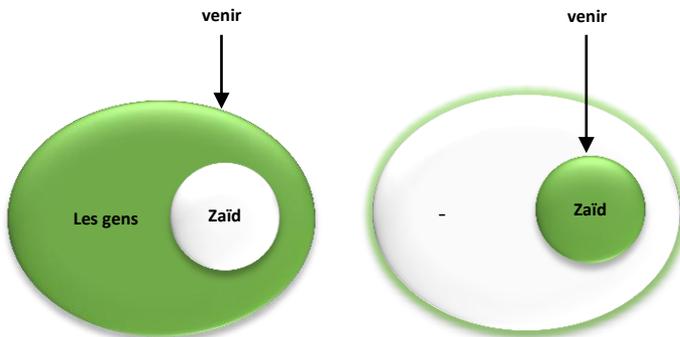


Figure 1. L'exception pleine vs vide

Il est intéressant de remarquer que, selon la TGA, la négation de la prédication de l'énoncé principal peut ne pas être assurée par une négation grammaticale, mais s'exprimer lexicalement, par un item intrinsèquement négatif (4). Dans l'exemple, le verbe *ya'bā* ('il refuse') s'interprète par la négation de son antonyme 'vouloir'.

(4) (يَأْبَى اللَّهُ إِلَّا أَنْ يُتِمَّ نُورَهُ) (Verset 32, Sorat at-Tawbah, le Coran)

ya'bā Allah-u 'illā 'an yutimma nūr-a=hu

refuser.PRES.3 Allah- sauf PAR parachever.P lumière-
 SG NOM T RES.3SG ACC=PRO

‘Allah ne veut que parachever Sa lumière’

La présence d’une négation grammaticale ou lexicale est donc obligatoire dans la CE vide. Néanmoins, certains grammairiens (As-Sāmurrā’i, 2000, p. 248) considèrent que la CE vide qui implique une prédication affirmative pourrait être valide si le sens de l’énoncé pouvait être interprété sans poser d’ambiguïté. Le sens de l’énoncé (5a) peut être interprété par l’énoncé (5b).

(5) a (قرأت إلا يوم الخميس) (As-Sāmurrā’iy, 2000, p. 248)

qara`tu` illā yaw al-ḥamīs
 lire.PASSE. sauf jour DEF-jeudi

‘J’ai lu, sauf le jeudi’

b (قرأت طوال الأسبوع إلا يوم الخميس)

qara`tu` tuw al-`usbū` illā yaw al-ḥamīs
 lire.PASSE. tout DEF- sauf jour DEF-jeudi

‘J’ai lu toute la semaine, sauf le jeudi’

Aussi, l’exception vide qui implique une prédication affirmative peut s’employer pour exprimer l’exagération. Le sens exprimé par (6) peut être glosé par la séquence du type ‘tous les gens que je connais et qui peuvent me battre, m’ont battu’.

(6) (ضربني إلا محمد) (As-Sāmurrā’iy, 2000, p. 248)

daraba=nī` illā muḥammad
 battre.PASSE.3SG sauf Mohamma

Litt. m’a battu, sauf Mohāmmad

‘Tout le monde m’a battu, sauf Mohammad’

3.2 *muttaṣil* vs *munqaṭi`* (‘conjointe vs disjointe’)

Cette classification est basée sur la relation sémantique qui s’établit entre l’Ant et l’EE. Bien que l’EE et l’Ant soient

de la même classe sémantique (7a), néanmoins, l'exception, en arabe classique, peut tomber sur un EE qui n'appartient pas à la même classe sémantique que l'Ant (7b). La TGA nomme la première construction *al-'istiṭnā' al-muttaṣil*¹¹ ('l'exception conjointe') et la deuxième *al-'istiṭnā' munqaṭi*¹² ('l'exception disjointe'). Dans (7a), *Zaïd* réfère à un être humain qui est inclus dans la catégorie générale des *gens*, autrement dit, *Zaïd* est un hyponyme de *gens*. Par contre, dans (7b), l'EE n'appartient pas à la même classe sémantique de l'Ant, *l'âne* est d'une autre espèce que *gens*.

(7) a (جاء القومُ إلَّا زيِّدًا)

ğā'a al-qawm-u 'ill zayd-a-n
venir.PASSE. DEF-gens- sau Zaïd-ACC-
'Les gens sont venus, sauf Zaïd'

b (جاء القومُ إلَّا حِمَارَهُم)

ğā'a al-qawm-u 'ill ḥimār-
venir.PASS. DEF-gens- sau âne-
litt. Les gens sont venus, sauf leur âne.
'Les gens sont venus, mais pas avec leur âne.'

¹¹ Le terme *muttaṣil* appartient à l'école de Koufa. C'était Al-Farrā' (IX^e siècle) qui fut le premier à utiliser ce terme pour désigner ce type de construction. Parallèlement, de nombreux termes ont été employés. Par exemple, Ibnus-sarrağ (X^e siècle) a utilisé le terme de *al-'istiṭnā' aṣ-ṣaḥīḥ* (الاستثناء الصحيح) 'l'exception saine', alors que Aṣ-ṣaīrafī (X^e siècle) a utilisé le terme de *al-'istiṭnā' al-muṭlaq* (الاستثناء المطلق) 'l'exception absolue'. Mais, les grammairiens ultérieurs ont préféré à employer le terme de Al-Farrā' (cf. Kāzim, 1998, pp. 31-33).

¹² Le mot *munqaṭi* ' a été employé pour la première fois par Sībawayh. Par contre, ce dernier ne l'a pas employé comme terme grammatical. C'était, en fait, Al-Farrā', qui l'a adopté comme terme pour désigner ce type de construction. Le terme *al-'istiṭnā' al-munfaṣil* (الاستثناء المنفصل) 'l'exception détachée' était également l'une des autres nominations de ce type (cf. Kāzim, 1998, p. 35).

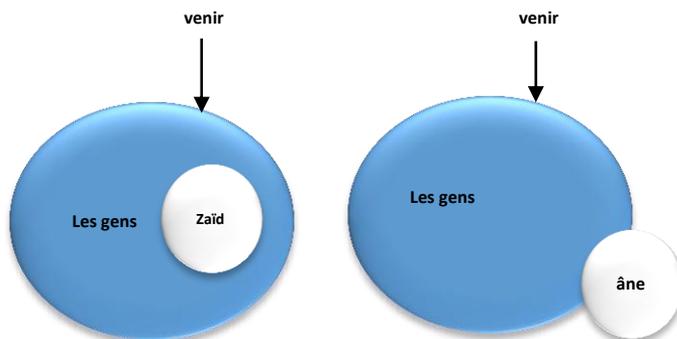


Figure 2. L'exception conjointe vs disjointe

L'exception disjointe ne se limite d'ailleurs pas à l'idée que l'EE n'est pas de la même classe sémantique que l'Ant. Il est possible également que l'EE représente un élément de la même classe sémantique, mais qui n'implique pas de relation d'inclusion avec son Ant, autrement dit, l'EE n'est pas représenté par l'un des éléments de référent de l'Ant (8a, b). Dans (8a), les *étudiants* et le *gardien* appartiennent à la même classe sémantique homogène des êtres humains, mais le *gardien* n'est pas un membre des *étudiants*. Il en va de même pour l'exemple (8b), les unités *tes fils* et *le fils de Mohammad* présentent des êtres humains, mais *le fils de Mohammad* ne fait pas partie de l'entité *tes fils*.

(8) a. (حضر الطلاب إلا البواب) (As-Sāmurrā'iy, 2000, p. 247)

<i>ḥaḍra</i>	<i>aṭ-ṭullāb-u</i>	<i>'illā</i>	<i>al-bawwāb-a</i>
se_présenter.PASSE.3S	DEF-étudiant.PL-	sauf	DEF-gardien-
G	NOM		ACC

Litt. Les étudiants se sont présentés, sauf le gardien.

'Les étudiants se sont présentés, mais pas le gardien.'

b. (أقبل بنوك إلا ابن محمد) (As-Sāmurrā'iy, 2000, p. 247)

<i>aqbala</i>	<i>ban-ū=k</i>	<i>'illā</i>	<i>ibn-a</i>	<i>muḥammad</i>
arriver.PASSE.3	fils.PL-	sauf	fils-	Mohammad
SC	NOM-PRO		ACC	

Litt. Tes fils sont arrivés, sauf le fils de Mohammad

'Tes fils sont arrivés, mais pas le fils de Mohammad'

Des grammairiens modernes (cf. Al-Ġalāyny, 1993 ; Hassan, 1966) considèrent que, même si l'EE n'est pas inclus dans l'Ant dans l'exception disjointe, il est nécessaire qu'une sorte de relation sémantico-pragmatique s'établisse entre les deux termes d'exception. Sans cette relation, l'exception sera invalide. Ils considèrent donc que les exemples du type (9a, b) où il n'y a aucune relation sémantique entre l'âne et *les gens* ou entre la *brebis* et les *femmes* sont agrammaticaux. Selon Al-Ġalāyny (1993, p. 138), il s'agit d'exemples théoriques construits par les grammairiens anciens pour leur usage et non pas dans un contexte réel.

(9) a (جاء القوم إلا حمراً*) (Al-Ġalāyny, 1993, p. 138)

*ġā'a al-qawm-u 'ill ħimār-a-n
venir.PASS. DEF-gens- sau âne-ACC-

Litt. Les gens sont venus, sauf un âne.

'Les gens sont venus, mais pas un âne'

b (جاءت النساء إلا نعجة*) (As-Sāmurrā'iy, 2000, p. 247)

*ġā'at an-nisā'-u 'ill na'ġat-a-n
venir.PASS.3SG. DEF-femme.PL- sau berbis-ACC-

Litt. Les femmes sont venues, sauf une brebis.

'Les femmes sont venues, mais pas une brebis'

Par contre, dans les exemples en (10), bien que l'EE *les servants* ne soient pas inclus dans l'Ant *les seigneurs* et aussi que *les valises* ne soient pas un élément des *voyageurs*, mais la relation entre l'EE et l'Ant déjà existe. On a l'habitude que *les servants* viennent avec *les seigneurs* et que *les valises* viennent avec *les voyageurs*. L'objectif étant donc d'enlever l'ambiguïté chez l'interlocuteur qui aura la croyance que, comme d'habitude, *les servants* sont venus avec *les seigneurs* ou que *les valises*, comme d'habitude, sont venues avec les *voyageurs*.

(10) a. (جاء السادة إلا خدمهم) (Al-Ġalāyny, 1993, p. 137)

ġā'a as-sādat-u 'ill ḥadam-a=hum

venir.PASS.3SG DEF-seigneur.PL- sau servant.PL-ACC=PRO

Litt. Les seigneurs sont venus, sauf leurs servants.
 ‘Les seigneurs sont venus, mais pas leurs servants’

b (رجع المسافرون إلا أئقآلهم) (Al-Ġalāyny, 1993, p. 137)

raġi`a al-musāfir-ūn `ill `atqāl-a=hum
 rentrer.PASS.3 DEF-voyageur.PL- sau valise-ACC=PRO
 SG NOM f

Litt. Les voyageurs sont rentrés, sauf leurs valises.
 ‘Les voyageurs sont rentrés, mais pas leurs valises’

Une dernière remarque à ajouter, d’après les règles de la grammaire traditionnelle, les PE verbales ne sont pas compatibles avec l’exception disjointe (Al-Ahdal, 1990, p. 401 ; Hassan, 1966, p. 318-319).

3.3 *mūġab* vs *ġayr mūġab* (‘positive vs négative’)

Cette classification dépend de l’affirmation ou de la négation de la prédication exceptive. Dans la CE positive, comme son nom l’indique, l’énoncé principal implique les deux éléments de la construction (l’EE et l’Ant) et le prédicat est positif (11a). En revanche, dans la CE négative, l’énoncé principal implique les deux éléments l’EE et Ant et le prédicat est négatif (11b). La présence ou l’absence de la négation dans la construction pleine aboutit à un changement casuel dans l’EE (voir la section suivante).

(11) a. (جاء القومُ إلا زيِّداً)

ġā`a al-qawm-u `illā zayd-a-n
 venir.PASSE.3 DEF-gens- sauf Zaïd-ACC-
 ‘Les gens sont venus, sauf Zaïd’

b (ما جاء القومُ إلا زيِّداً / زيِّد)

mā ġā`a al-qawm-u `illā zayd-a-n / zayd-u-n
 NE venir.PASSE. DEF-gens- sauf Zaïd-ACC-INDEF / Zaïd- NOM-

Litt. Les gens ne sont pas venus, sauf Zaïd.
 ‘Aucun des gens n’est venu, sauf Zaïd’

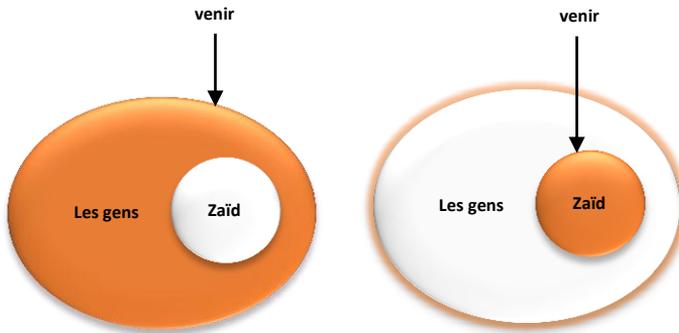


Figure 3. L'exception positive vs négative

La construction négative comprend aussi les *assimilées à négative* (شبه النفي), c'est-à-dire les prohibitives (النهي) et les interrogatives orientées ou rhétoriques (الاستفهام الإنكاري) qui consiste à poser une question n'attendant pas de réponse. Cette interrogation a alors la plupart du temps valeur d'affirmation en dépit de sa tournure souvent négative :

(12) a. (لا تقل شيئاً إلا الصواب) (Omar, Zahran & Abdel-Latif, 1994, p. 468)

lā taqul šay'-a-n 'illā as-ṣawāb-a
NE dire.PRES. chose-ACC- sauf DEF-vérité-ACC

Litt. Ne dis pas de chose, sauf la vérité.

'Ne dis rien, à part la vérité.'

b (هل التزمت الأحزابُ بوعودها إلا قليلاً منها؟!) (Al-Nadiry, 1997, p. 676)

hal iltazamat al-'ahzāb-u bi=wu'ūdi=hā
INTER se_tenir.PASSE.3FE DEF-parti.PL- PREP=promesse.PL=

'illā qalīl-a-n min=ha ?!
sauf peu-ACC- PREP=PRO

'Est-ce que les partis ont tenu leurs promesses, sauf quelques-uns d'entre eux ?!'

L'affirmation et la négation se produisent à la fois dans l'exception conjointe (cf. les exemples ci-dessus) et l'exception disjointe, comme dans (13).

(13) (ما في الدار أحدٌ إلا حمارًا) (Kāzim, 1998, p. 190)

mā fī ad-dār-i ahad-u-n 'illā himār-a-n
 NE pré DEF-maison- personne-NOM- sauf âne-ACC-

Litt. Personne n'est dans la maison, sauf un âne.

'Personne n'est dans la maison, à part un âne'

Le digramme ci-après récapitule les différents types d'exceptions dans la grammaire traditionnelle arabe.

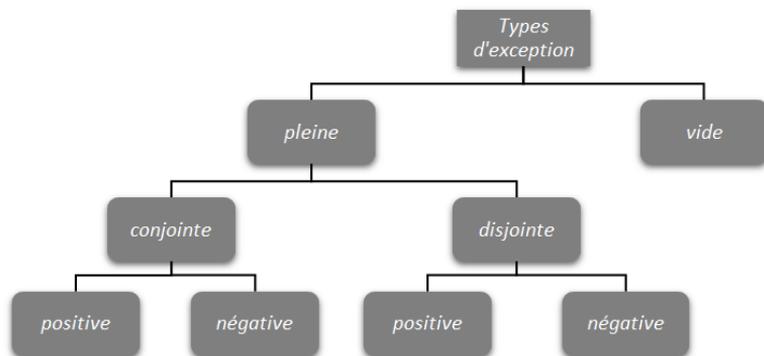


Figure 4. Les types d'exception dans la TGA

4. La flexion casuelle de l'élément excepté

La langue arabe est une langue flexionnelle. Son système grammatical est notamment basé sur un système des flexions casuelles. C'est pourquoi on trouve qu'une attention toute particulière a été accordée à la flexion casuelle de l'EE dans le traitement de l'exception par la grammaire traditionnelle. On trouve même dans de nombreux manuels de grammaire arabe que l'exception est présentée sous l'angle des variations des marques casuelles que le N figurant après la PE porte dans la construction. Dans cette section, nous allons envisager ces règles de la flexion casuelle.

4.1 La flexion casuelle de l'élément excepté introduit par *'illā*

Dans la CE introduite par *'illā*, la flexion casuelle de l'EE comprend trois cas : si l'énoncé principal est affirmatif et les deux éléments sont présents (le cas de l'exception *pleine positive*), l'EE devra être mis obligatoirement à l'accusatif,

quel que soit sa position syntaxique : antéposée ou postposée par rapport à la PE (14a, b) et même si l'EE et l'Ant sont de la même classe sémantique (le cas de l'exception *conjointe* et *disjointe positive*) (15a, b).

(14) a (امتألت الجداولُ إلا جدولًا كبيرًا) (Ḥasan, 1996, p. 320)

'*imtal*'at *al-ğadāwil-u* 'ill *ğadwal-a-n*
remplir.PASSE.3FE DEF-ruisseau.PL- sau ruisseau.ACC-
kabīr-a-n
grand-ACC-INDEF

'Les ruisseaux ont été remplis, sauf un grand ruisseau'

b (امتألت - إلا جدولًا كبيرًا - الجداولُ) (Ḥasan, 1996, p. 320)

'*imtal*'at - 'illā *ğadwal-a-n* *kabīr-a-n* -
remplir.PASSE.3FE sauf ruisseau.ACC- grand-ACC-
al-ğadāwil-u
DEF-ruisseau.PL-

Litt. ont été remplis, sauf un grand ruisseau, les ruisseaux.

'Les ruisseaux, sauf un grand ruisseau, ont été remplis'

(15) a (جاء المسافرونُ إلا أمتعتهم) (Al-Ğalāyny, 1993, p. 136)

ğā'a *al-musāfir-una* 'ill *amti*'at-
venir.PASSE. DEF- sau valise.PL-

Litt. Les voyageurs sont venus, sauf leurs valises.

'Les voyageurs sont venus, mais pas leurs valises'

b (جاء إلا أمتعتهم المسافرونُ) (Al-Ğalāyny, 1993, p. 136)

ğā'a 'illā *amti*'at- *al-musāfir-una*
venir.PASSE. sauf valise.PL- DEF-voyageur.PL-

Litt. sont venus, sauf leurs valises, les voyageurs.

'Les voyageurs, mais pas leurs valises, sont venus'

Dans la construction pleine conjointe négative, c'est-à-dire quand les deux termes d'exception sont mentionnés et que l'EE est inclus dans l'Ant, deux analyses sont possibles : l'EE se met soit à l'accusatif comme le cas ci-dessus, soit il s'accorde au même cas que l'Ant. Dans ce cas-là, l'EE est considéré comme substitut (بديل) et l'Ant est le substitué (المبدل)

(16a). Par contre, si l'EE n'est pas inclus dans l'Ant (le cas de l'exception disjointe négative), il se met toujours à l'accusatif (16b).

(16) a (لا أعجبُ بالمسرحياتِ إلا الهادفِ / الهادفِ منها) (Fayyād, 1995, p. 249)

<i>lā</i>	<i>'u 'ğabu</i>	<i>bi=l-masrahivvat-i</i>	<i>'illā</i>
NE	admirer.PRES.1	PREP=DEF-	sauf
G	SG	pièce_de_théâtre.PL-GEN	

<i>al-hādif-a /al-</i>	<i>min=hā</i>
DEF-utile-	PREP=PRO

'Je n'admire pas les pièces de théâtre, à part l'utile d'entre elles'

b (ما جاء المسافرون إلا أمتعتهم) (Al-Ġalāyiny, 1993, p. 136)

<i>mā</i>	<i>ğā'a</i>	<i>al-musāfir-una</i>	<i>'illā</i>	<i>amti 'at-a=hum</i>
NE	venir.PASSE.3	DEF-voyageur.PL-	sauf	valise.PL-

Litt. Les voyageurs ne sont pas venus, sauf leurs valises.

'Les voyageurs ne sont pas venus, mais leurs valises sont venues'

Enfin, si l'énoncé principal est négatif et l'Ant est omis (le cas de l'exception vide), l'EE fléchit selon sa fonction syntaxique dans l'énoncé (17) : au nominatif comme sujet en (17a), à l'accusatif comme complément d'objet direct en (17b) et au génitif comme complément prépositionnel en (17c). La PE dans ce cas n'a pas d'effet grammatical sur l'EE. Elle se voit comme s'il était omis.

(17) a (ما حضر إلا خالد) (As-Sāmurrā'iy, 2000, p. 253)

mā ḥaḍara 'ill ḥālid-u-n
NE venir.PASSE. sau Khaled-NOM-INDEF

‘Il n’y a que Khaled qui est venu’

b (ما أكرمت إلا خالدًا) (As-Sāmurrā'iy, 2000, p. 253)

mā 'kramtu 'illā ḥālid-a-n
NE montrer_favorable.PAS sauf Khaled-ACC-INDEF

‘Il n’y a que Khaled envers qui je me suis montré favorable’

c (ما مررت إلا بخالد) (As-Sāmurrā'iy, 2000, p. 253)

mā marartu 'ill ḥālid-a-n
NE passer.PASSE sau Khaled-ACC-INDEF

‘Il n’y a que Khaled que j’ai passé auprès de lui’

Le digramme ci-après récapitule la flexion casuelle de l’EE introduit par *'illā* selon le système grammatical de l’arabe.

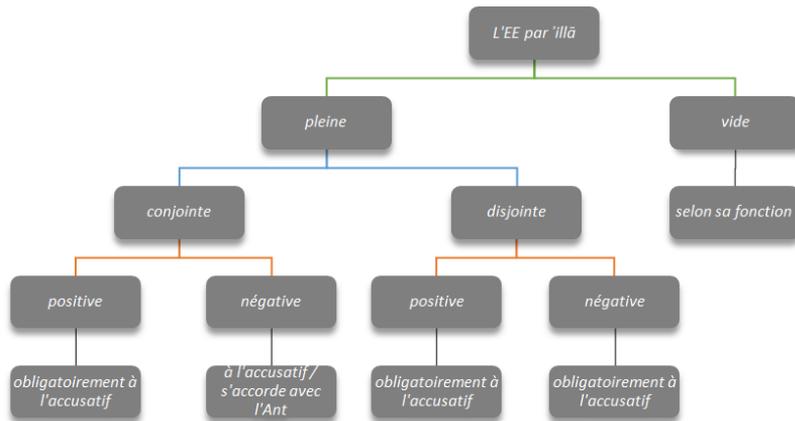


Figure 5. La flexion casuelle de l’EE introduit par *'illā*

4.2 La flexion casuelle de l’élément excepté introduit par *siwā* et *gayr*

L’unité *gayr*, dans son emploi exceptif en arabe classique, est un nom masculin au singulier et toujours à l’indéfinitude. L’unité *siwā* (et sa variante *suwā*), selon les

grammairiens de l'école de Bassora, est un terme de circonstance figé qui joue le rôle d'adverbe de lieu. Il signifie donc *makān* (مكان 'à la place') ou *badal* (بدل 'au lieu') (18a, b) : dire *'atā=nī al-qawm-u siwā=k*, c'est comme dire *'atā=nī al-qawm-u makāna=k* ('Les gens sont venus me voir au lieu de/ à la place de toi'). Il se met toujours à l'accusatif par le fait qu'il est un adverbe figé (cf. Al-Qarāfy, XIII° [1986], p. 30 ; As-Sāmurrā'iy, 2000, p. 267 ; Kāzim, 1998, p. 123).

(18) a. (أتاني القوم سواك) (Kāzim, 1998, p. 123)

'atā=nī *al-qawm-u* *siwā=k*
venir.PASSE.3SG=PRO DEF-gens- au_lieu_de=PRO

'Les gens sont venus me voir au lieu de toi'

b. (أتاني القوم مكانك) (Kāzim, 1998, p. 123)

'atā=nī *al-qawm-* *makāna=k*
venir.PASSE.3SG=PRO DEF-gens- à_la_place_de=PRO

'Les gens sont venus me voir à la place de toi'

La preuve en est que *siwā* peut remplir la fonction de complément d'un intégratif (19a, b), un comportement qui évoque les adverbes en arabe.

(19) a. (جاء الذي سواك) (Aš-Šamāyilah, 2006, p. 89)

ǧā'a *allaḏī* *siwā=k*
venir.PASSE.3SG REL au_lieu_de=PRO

'Celui qui est à la place de toi est venu'

b. (جاء الذي عندك) (Aš-Šamāyilah, 2006, p. 89)

ǧā'a *allaḏī* *'inda=k*
venir.PASSE.3SG REL PREP=PRO

'Celui qui est chez toi est venu'

Par contre, les grammairiens de l'école de Koufa considèrent que *siwā*, employé comme adverbe, peut aussi être employé comme un nom soumis à la déclinaison tout comme

ḡayr. Ils ont appuyé dans cet argument sur le fait qu'il peut remplir la fonction de complément d'une préposition (20). Il est bien connu qu'une préposition ne gouverne qu'un complément nominal, ce qui va à l'encontre de l'idée que *siwā* est un adverbe.

(20) (دعوت ربي ألا يسلط على أمتي عدوا من سوى أنفسهم) (Ḥadīṭ, rapporté par Muslim)

<i>da'awtu</i>	<i>rabb=ī</i>	<i>'allā</i>	<i>yusallīḡa</i>	<i>'alā</i>	<i>'umma=ī</i>
invoker.PASSE.1SG	Seigneur=PRO	PART	donner_le_controle	PREP	communauté=PRO
<i>'adaww-a-n</i>	<i>mīn</i>	<i>siwā</i>	<i>'anfusi=him</i>		
ennemi-ACC-INDEF	PREP	autre_que	eux=mêmes		

'J'ai invoqué mon Seigneur de ne pas donner l'autorité sur ma communauté à un ennemi en dehors d'eux-mêmes'

Quant à la flexion casuelle de l'EE introduit par ces unités, elles gouvernent toujours un EE au génitif qui leurs sert de complément d'annexion :

(21) (فاز السبّاحون غير / سوى سبّاح) (Fayyād, 1995, p. 249)

<i>fāza</i>	<i>as-ssabāḡh-ūna</i>	<i>ḡayra /</i>	<i>sabbāḡh-i-n</i>
gagner.PASSE.3SG	DEF.nageur.PL-	sauf / sauf	nageur-GEN-INDEF

'Les nageurs ont gagné, sauf un nageur'

En tant que noms, *ḡayr* et *siwā* elles-mêmes doivent porter des marques casuelles. Elles se mettent aux mêmes cas que le N venant après *'illā* : si l'énoncé est affirmatif et l'Ant est mentionné (l'exception *pleine positive*), *ḡayr* et *siwā* se mettent obligatoirement à l'accusatif (22a). Si l'énoncé est négatif et l'Ant est mentionné (l'exception *pleine négative*), *ḡayr* et *siwā* se mettent tantôt à l'accusatif, tantôt s'accordent avec le cas assigné à l'Ant (22b). Si l'énoncé est négatif et l'Ant est omis (l'exception *vide*), leur cas se détermine selon leur fonction dans la phrase : sujet en (23a) et complément d'objet direct en (23b).

(22) a (فاز السباحون غير/ سوى سباح) (Fayyād, 1995, p. 250)

fāza as-ssabāh-ūna ġayr-a / siwā sabbāh-i-n
 gagner.PASSE DEF.nageur.PL- sauf-ACC / sauf- nageur-GEN-
 ‘Les nageurs ont gagné, sauf un nageur’

b (ما فاز السباحون غير/ غير/ سوى سباح) (Fayyād, 1995, p. 250)

mā fāza as-ssabāh-ūna ġayr-a /-u / siwā
 NE gagner.PASSE.3 DEF.nageur.PL- sauf-ACC /- / sauf-*{ACC}* /-
sabbāh-i-n
 nageur-GEN-
 ‘Les nageurs n’ont pas gagné, sauf un nageur’

(23) a (ما فاز غير/ سوى سباح) (Fayyād, 1995, p. 250)

mā fāza ġayr-u / siwā sabbāh-i-n
 NE gagner.PASSE. sauf- / sauf- nageur-GEN-INDEF
 ‘Il ne gagne qu’un nageur.’

b (ما شجعت غير/ سوى سباح) (Fayyād, 1995, p. 250)

mā šaġġa‘tu ġayr-a / siwā sabbāh-i-n
 NE encourger.PASSE. sauf- / sauf- nageur-GEN-
 ‘Je n’ai encouragé qu’un nageur.’

4.3 La flexion casuelle de l’élément excepté introduit par ‘*adā*, *halā* et *hāšā*

Les items ‘*adā* et *halā* sont catégorisés par la TGA tantôt comme des verbes tantôt comme des prépositions. Quand ils sont concaténés avec le *mā* intégratif, ils sont des verbes. L’item *hāšā* est catégorisé comme une préposition, plutôt qu’un verbe. Selon le système grammatical de l’arabe classique, ‘*adā*, *halā* et *hāšā* gouvernent un N soit à l’accusatif qui leur sert de complément d’objet direct (24a), soit au génitif qui leur sert de complément prépositionnel (24b). Les items *mā-‘adā* et *mā-halā*, en tant que verbes, gouvernent un N qui se met toujours à l’accusatif (24c).

- (24) a (نجح الطلاب عدا/خلا/حاشا جابراً) (Al-Fūzān, 1999, p. 447)
nağaħa at-tullāb-u 'adā/ħalā/hā ġābir-a-n
 reussir.PASSE DEF-étudiant.PL- sauf/sauf/sau Jabir-ACC-INDEF
 'Les étudiants ont réussi, sauf Jabir'
- b (نجح الطلاب عدا/خلا/حاشا جابر) (Al-Fūzān, 1999, p. 447)
nağaħa at-tullāb-u 'adā/ħalā/h ġābir-i-n
 reussir.PASSE DEF-étudiant.PL- sauf/sauf/sa Jabir-GEN-INDEF
 'Les étudiants ont réussi, sauf Jabir'
- c (خرج الضيوف ما عدا/ما خلا علياً) (Al-Fūzān, 1999, p. 448)
ħarağa ad-divyūf-u mā-'adā/mā- 'alivy-a-n
 sortir.PASSE. DEF-invité.PL- sauf/sauf Ali-ACC-INDEF
 'Les invités sont sortis, sauf Ali'

4.4 La flexion casuelle de l'élément excepté introduit par *layssa* et *la-yakūn*

Les deux verbes *layssa* et *la-yakūn* sont des verbes finis dont leurs équivalents les plus proches en français est le verbe *être* à la forme négative : 'n'est pas'. L'EE dans la CE introduite par ces deux verbes porte obligatoirement le cas accusatif en tant qu'un attribut du verbe fini :

- (25) (جاء القوم ليس/لا يكون خالدًا) (Al-Ġalāyny, 1993, p. 145)
ğā'a al-qawm-u layssa /la- ħālid-a-n
 venir.PASSE. DEF-gens- sauf/sauf Khaled-ACC-
 'Les gens sont venus, sauf Khaled'

5. Bilan critique

Cette section a pour objectif de présenter quelques réflexions critiques sur la classification des CE proposée par la TGA. Nous montrons que les classes exception *vide* et exception *disjointe* ne sont pas pertinentes de les classer parmi les CE en arabe.

En effet, la dichotomie *pleine* vs *vide* correspond à deux phénomènes linguistiques bien séparés : l'exception et la restriction. Le fait que ces deux phénomènes se réalisent en

arabe par les mêmes marqueurs et que ces marqueurs se rattachent le plus souvent, dans les deux phénomènes, à un SN a fait croire que les constructions régies par ces marqueurs impliquent le même phénomène et on les a mises, par conséquent, sous la même rubrique dans les manuels de grammaire, celui de l'exception.

Pour justifier cette propriété, considérons les exemples suivants :

(26) a. (ما جاء القومُ إلا زيِّداً)

mā ḡā'a al-qawm-u 'illā zayd-a-n
 NE venir.PASSE.3 DEF-gens- sauf Zaïd-ACC-INDEF
 'Aucun des gens n'est venue, sauf Zaïd'

b. (جاء القومُ إلا زيِّداً)

ḡā'a al-qawm-u 'ill zayd-a-n
 venir.PASSE DEF-gens- sau Zaïd-ACC-
 'Les gens sont venus, sauf Zaïd'

(27) a. (ما جاء إلا زيِّدٌ)

mā ḡā'a 'ill zayd-a-n
 NE venir.PASSE. sau Zaïd-ACC-
 'Il n'y a que Zaïd qui est venu'

b. (جاء إلا زيِّدٌ*)

**ḡā'a 'illā zayd*
 venir.PASSE. sauf Zaïd
 Litt. est venu, sauf Zaïd

Tout d'abord, dans l'exemple (26a), qui relève de l'exception, *'illā* est en corrélation avec une proposition négative et les deux termes d'exception, l'EE et l'Ant, sont explicites. Dans l'emploi exceptif, *'illā* apparaît comme un morphème autonome, l'omission du marqueur de négation n'affecte pas la grammaticalité de la phrase (26b). En revanche, dans l'exemple (27a), qui relève de la restriction, *'illā* est en corrélation avec une phrase négative et l'Ant est

implicite. Dans l'emploi restrictif, *'illā* se combine obligatoirement avec un marqueur de négation, l'omission du marqueur de négation n'est pas possible, comme le montre (26b).

Ensuite, [Neg...*'illā*] en (27a) peut commuter avec le marqueur prototypique de la restriction en arabe *'innmā*, (28a) (cf. Moutaouakil, 2009). La commutation n'est pas possible dans le cas de la CE, comme l'illustre l'exemple agrammatical (28b).

(28) a. (إنما قابلت أحمد)

'innamā qābaltu 'aḥmd
seulement rencontrer.PASSE Ahmad
'J'ai seulement rencontré Ahmad'

b. (إنما قابلت أصدقائي أحمد*)

**'inna qābaltu 'aṣḍiqā' 'aḥmd*
seuleme rencontrer.PASSE ami.PL=P Ahmad
Litt. J'ai seulement rencontré mes amis Ahmad

L'exception contient deux processus sémantiques : le locuteur, d'abord, attribue une propriété à un ensemble X puis nie l'attribution de cette propriété à un sous-ensemble Y. La restriction évoque directement un ensemble particulier Y. L'exception *pleine* est la construction qui implique le phénomène de l'exception, alors que l'exception *vide* implique un autre phénomène linguistique, celui de la restriction. Ce phénomène possède des comportements sémantiques et syntaxiques plus ou moins différents de ceux que possède l'exception.

La distinction *conjointe* vs *disjointe*, n'est pas non plus pertinente en parlant de l'exception. Il s'agit en effet d'un emploi particulier des PE comme connecteur adversatif. Dans cette construction, la PE a un sens d'opposition. Elle commute avec la conjonction de coordination *lākinna* ('mais') (28a, b), chez les grammairiens de l'école de Bassora, et avec la

particule *siwā*, chez les grammairiens de l'école de Koufa (Ḥasan, 1966, pp. 318-319) :

(29) a (جاء القوم إلا حمارهم)

ǧā'a al-qawm-u 'ill ḥimār-
venir.PASSE. DEF-gens- sau âne-

litt. Les gens sont venus, sauf leur âne.

'Les gens sont venus, mais pas avec leur âne.'

b (جاء القوم لكن حمارهم لم يجيء)

ǧā'a al-qawm-u lākin ḥimār- lam yaǧī'
venir.PASSE. DEF-gens- mais âne- NEG venir.PRES.3SG

'Les gens sont venus, mais leur âne n'est pas venu.'

Dans la construction *disjointe*, il n'y a pas de relation d'inclusion entre l'Ant et l'EE. Le marquer n'exclut rien de référent de l'Ant et la construction n'exprime pas une spécification par rapport à une généralisation. On ne peut plus parler d'exception, mais plutôt d'une opposition/rectification. L'exception *disjointe* est donc un autre phénomène qu'il faut étudier séparément de l'exception.

6. La conclusion

Dans le cadre de cette présentation sur le phénomène de l'exception dans la tradition grammaticale arabe, nous considérons que certaines analyses proposées dans la TGA doivent être révisées.

Les grammaires arabes ont surtout traité l'exception dans l'optique d'examiner les variations dans les marques casuelles que le N figurant après la PE porte dans la construction.

La tradition grammaticale arabe distingue trois répartitions binaires de constructions exceptives : pleine vs vide, positive vs négative, conjointe vs disjointe. Nous avons montré que l'exception vide correspond à un autre phénomène linguistique, celui de la restriction et que l'exception disjointe correspond à l'emploi des PE comme connecteurs adversatifs. Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'une exception au sens où nous l'entendons dans la littérature scientifique actuelle et dans cette thèse.

Références bibliographiques

- Al-Ahdal, M. A. A. (1990). *al-kawākibu ad-durriyyatu 'alā mutamimati al-'āğurūmiyyah* (الكواكب الدرية على متممة (الأجرومية). Beyrouth : Mo'sasat Al-Kutub Al-Thaqafiyyah.
- Al-'ašmūny (XV^e). *šarḥu al-'ašmūny 'alā alfiyyati ibn mālik al-musamā « manhağū aa-sālik 'ilā alfiyyati ibn mālik »* شرح الأشموني على ألفية ابن مالك المسمى «منهج السالك» (إلى ألفية ابن مالك). [Édit. Mohamed, M. A. 1955. Beyrouth : Dar Al-Kitab Al-Araby].
- Al-'azhary (XV^e). *šarḥu at-tašrīḥ 'alā at-tawḍīḥ 'aw aa-tašrīḥ bimadḥmūni at-tawḍīḥ fī an-naḥw* (شرح التصريح على (التوضيح أو التصريح بمضمون التوضيح في النحو). [Édit. Ouon Assoud, M. B. 2000. Beyrouth : Dar Al-kotob Al-Elmeyyah].

- Al-Fūzān, A. S. (1999). *dalīlu al-masāliku 'ilā 'alfiyyati ibnu mālik* (دليل المسالك إلى ألفيه ابن مالك). Riyad : Dar Al-Muslim.
- Al-Ġalāyny, M. (1993). *ḡāmi 'u ad-durūsi al-'arabiyyah* (جامع الدروس العربية). Beyrouth : Al-Maktabah Al-Asriyyah.
- Al-ḥammādy, A., Aš-Šinnāwy, M. M. & 'atā, M. S. (1994). *al-qawā'idu al-'asāsiyyah fī an-naḥw wa-ṣ-ṣarf* (القواعد الأساسية في النحو والصرف). Le Caire : Al-Amiriyyah.
- Al-Ḥammūz, A. (2013). *'uslūb al-'istitnā' wa-l-ma'nā al-miḥwariyyah* (أسلوب الاستثناء والمعني المحورية). Amman : Dar Jarir.
- Al-Nadir, M. A. (1997). *naḥw al-luḡati al-'arabiyyah kitāb fi qawā'id a-naḥw wa-ṣ-ṣarf mafassalah muwaṭṭaqqah mu'ayyadah biṣawāhid wa-l-'amṭilah* (نحو اللغة العربية (كتاب في قواعد النحو والصرف مفصلة موثقة مؤيدة بالشواهد والامثلة). Beyrouth : Al-Maktabah Al-Asriyyah.
- Al-Qarāfy (XIII^e). *al-'istignā' fī aḥkāmi al-'istitnā'* (الاستغناء في أحكام الاستثناء). [Édit. Atta, M. A. 1986. Beyrouth : Dar Al-kotob Al-Elmeyyah].
- Aš-Šamāyilah, W. A. (2006). *al-'istitnā' fī al-ḥadīth aš-šarīf bayna al-naẓariyyah wa-t-tbīq min ḥilāl ṣaḥīḥ al-buḥārī* (الاستثناء في الحديث الشريف بين النظرية والتطبيق من خلال صحيح البخاري). Thèse de doctorat, Université de Mu'tah.
- As-Sāmurrā'iy, F. S. (2000). *ma'ānī an-naḥw* (معاني النحو). Amman : Dar Al-Fikr.
- As-Siyūty (XV^e). *ham' al-hawām' fī šarḥi ḡam'i al-ḡawāmi'* (همع الهوامع في شرح جمع الجوامع). [Édit. Shams-Eddein, A. 1998. Beyrouth : Dar Al-kotob Al-Elmeyyah].
- Fayyād, S. (1995). *an-naḥw al-'aṣry dalīl mubassaṭ li-qawā'id al-luḡati al-'arabiyyah* (النحو العصري دليل مبسط لقواعد اللغة العربية). Le Caire : Al-Ahram.
- Ḥasan, A. (1996). *an-naḥw al-wāfi ma'a rabṭihi bi-l-'asālīb ar-rafi'ah wa-l-ḥayāh al-luḡawiyah al-mutaḡaddidah* (النحو الوافي مع ربطه بالأساليب الرفيعة والحياة اللغوية المتجددة). Le Caire : Dar Al-Maaref.

- Ibnus-sarrağ (X^e). *al-`uaşul fī an-naḥw* (الأصول في النحو), 3^{ème} éd. 1996, Beyrouth : Mo'sasat Ar-Risalah.
- ‘īd, M. (1975). *an-naḥw al-muṣaffā* (النحو المصفى). Le Caire : Maktabet Al-Shabab.
- Kāzim, K. I. (1998). *al-`istitnā` fī at-turāt an-naḥwī wa-l-balāğī* (الاستثناء في التراث النحوي والبلاغي). Beyrouth : Dar Al-kotob.
- Moutaouakil, A. (2009). Exceptive Constructions : From the Arabic Grammatical Tradition to Functional Discourse Grammar. *WPFG Special issue*, 83-96.
- Omar, A. M., Zahran, M. A. & Abdel-Latif, M. H. (1994). *an-naḥw al-`asāsy* (النحو الأساسي), 4^{ème} éd. Koweït : Al-Salasil.
- Oraby, J. A. M. (1995). *al-`istitnā` fī al-qur`ān al-karīm: dirāsah naḥwiyyah* (الاستثناء في القرآن الكريم: دراسة نحوية). Thèse de Doctorat, Université du Caire.
- Sībawayh (VIII^e). *kitāb Sībawayh* (كتاب سيبوية). [Édit. Haroun, A. M. 1988. Le Caire : Al-Khangy].